

L'abbé Marcel Hitayezu mis en examen et arrêté !

Alain Gauthier

CPCR, 16 avril 2021

Une dépêche de l'AFP nous apprend que l'abbé Marcel Hitayezu, vicaire d'une paroisse à Montlieu-la-Garde en Charentes Maritimes, vient d'être mis en examen et incarcéré suite à l'ouverture d'une information judiciaire par le Parquet en juillet 2019.

La Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Poitiers avait, en juillet 2016, émis un avis favorable à l'extradition du prêtre qui faisait partie de l'équipe pastorale de Mubuga, en 1994, dans la région de Kibuye au Rwanda. En octobre 2016, la Cour de cassation, fidèle à une jurisprudence que nous ne comprenons toujours pas, avait cassé cet arrêt. Le Journal *Sud-Ouest* avait alors osé écrire : « *A jamais présumé innocent des crimes qui lui sont imputés par les autorités du Rwanda, le prêtre saintais ne sera jamais jugé.* » C'était méconnaître le monde judiciaire, un refus d'extrader n'étant pas un non-lieu ou un acquit-

tement.

Voici quelques semaines, suite à un séjour au Rwanda en décembre dernier, le CPCR avait décidé de se constituer partie civile dans ce dossier, en même temps que quelques rescapés que nous avons alors rencontrés.

Lentement, la roue tourne. Malgré les lenteurs de la justice française, des personnes qui croyaient avoir trouvé refuge en France sont rattrapées par leur passé. Tout récemment, c'est Philippe Hategekimana, Manier depuis sa naturalisation, qui faisait l'objet d'une demande du Procureur pour être déféré devant la Cour d'assises. Laurent Bucyibaruta, de son côté, a vu son pourvoi en cassation rejeté mercredi dernier : il devrait comparaître devant la Cour d'assises. Les docteurs Munyemana et Rwamucyo, quant à eux, ont fait appel de leur déferrement devant la Cour d'assises : nous attendons des

décisions qui tardent à venir.

Cette mise en examen de Marcel Hitayezu, prêtre dans une paroisse de Charentes Maritimes, fait nous interroger sur l'appui que l'Eglise de France accorde à des gens sur qui pèsent de si lourds soupçons. Au CPCR nous avons souvent souhaité, dans des courriers adressés à des évêques de France, que l'Eglise fasse preuve de discernement et de prudence. Nous n'avons jamais été écou-

tés.

Les rescapés de Mubuga apprendront la nouvelle avec satisfaction : malgré le temps qui passe, la justice finit par faire son chemin. Mais il est grand temps. En 27 ans, seuls trois génocidaires ont été jugés et condamnés en France. Une trentaine de plaintes sont toujours à l'instruction.

Alain Gauthier, président du CPCR